



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DU 06 AVRIL 2023

**Présent(e)s** : 10

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, Florence GELY, François LEROY, Muriel SEIGNON, Patrick VAILLE, Christophe BLANC, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS.

**Absent(e)s** :

**Excusé** :

**Était aussi présent(e)** : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

**Secrétaire de séance** : Alexis CASTAN.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/03/2023.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 21/03/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1.VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du budget principal et fait apparaître l'équilibre suivant :

En recettes à la somme de :           1 146 774.24 Euros  
En dépenses à la somme de :        1 146 774.24 Euros

***SECTION DE FONCTIONNEMENT   651 855.13€***

***SECTION D'INVESTISSEMENT    494 919.11€***

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve le Budget Primitif 2023.

**2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET LOTISSEMENT  
BOUSCAYROL.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du budget lotissement Bouscayrol et fait apparaître l'équilibre suivant :

**En recettes à la somme de : 1 049 425.34 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 1 049 425.34 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 519 492.63€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT 529 932.71€**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Lotissement Bouscayrol.

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET EAU ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du budget Eau Assainissement et fait apparaître l'équilibre suivant :

**En recettes à la somme de : 529 539.24 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 529 539.24 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 203 741.12€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT 325 798.12€**

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 de l'eau et assainissement.

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du budget Transport scolaire et fait apparaître l'équilibre suivant :

**En recettes à la somme de : 32 771.64 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 32 771.64 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 24 795.00€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT 7 976.64€**

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 du transport scolaire.

### **5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire expose que suite aux demandes de subventions reçus par les associations les subventions attribuées sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE EN 2022	MONTANT ATTRIBUÉ 2023
Quand on en parle	560 €	560€
FNACA	150 €	200€
Le Causse sa Muze	100 €	100€
Comité des fêtes	1 500 €	1600€
Chasse Communale	100 €	100€
Association de Pêche	100 €	100€
Quille du Monseigne	150 €	300€
Association des parents d'élèves	2 800 €	2800€
Union Haut Lévézou	100 €	100€
Famille Rurale	14 345 €	11 818 €
	19 905 €	17 678,00 €

Le Conseil Municipal approuve les attributions des subventions aux associations.

## **6. ATTRIBUTION SUBVENTION AU CLUB DES BRUYERES.**

Une demande de subvention a été adressé par le Club des Bruyères à la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer 450€.

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement de la subvention.

*Mr Delmas Eric ne participe pas au vote.*

## **7. ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION LEONS'BOUGE**

Une demande de subvention a été adressé par l'Association Léons'Bouge à la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer 200€.

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement de la subvention.

*Mr Leroy François ne participe pas au vote.*

## **8. TAUX D'IMPOSITION 2023 FISCALITE DIRECTE LOCALE.**

Monsieur le Maire décide de maintenir les taux d'impositions comme les années précédentes

soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 37.80%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 115.92%
- Taxe habitation résidences secondaires : 10.20%

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **9. CONVENTION SPECTACLE 2023/2024 EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DU PEUPLE.**

Monsieur le Maire expose la convention de partenariat avec le théâtre de la Maison du peuple pour mettre en place un spectacle sur la commune de Saint-Léons.

Après lecture faite le conseil municipal vote à 2 VOIX POUR, 2 ABSTENTION et 6 VOIX CONTRE.

La mise en place de la convention est donc refusée.

## **10. QUESTIONS DIVERSES.**

- Suite à la livraison des travaux du lotissement Bouscayrol, il y aura un avenant au Marché Public d'environ 1630€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Secrétaire de séance  
ALEXIS CASTAN

